



COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 juin 2020 à 19 heures

L'an 2020, le 30 juin à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champanelle s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christophe VIAL, maire de Saint-Genès-Champanelle.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la mairie le 23 juin 2020.

PRESENTS : Alexis BEAUMONT, Cécile BIRARD, Nathalie BONNIN, Régine BRUGUIERE, Jean-Claude DARRIGRAND, Eric HAYMA, Damien JAMOT, Philippe KRAEMER, Jacques LASSALAS, Louison LEVESQUE, Virginie LYS, Jean-Pierre MALAYRAT, Stéphane MANEVAL, Nadine MARTIN-CHOUCAT, Stéphanie MOLINIER, Bruno PIERRAT, François REPOLT, Marie ROSNET, Annie THIBAUT, Didier VAZEILLE, Claire VERT, Christophe VIAL, Pascale VIEIRA.

EXCUSES :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Cécile DEBORD donne pouvoir à Annie THIBAUT, Virginie HERNANDEZ donne pouvoir à Jacques LASSALAS, Régis ORBAN donne pouvoir à Eric HAYMA, Emmanuel PELLISSIER donne pouvoir à Bruno PIERRAT.

ABSENTS :

Madame Louison LEVESQUE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 09 juin 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

1/ Comptes de gestion 2019 du budget communal et du budget du lotissement « le petit bois » :

Les comptes de gestion 2019, établis par la Trésorerie Clermont Métropole et Amendes, pour le budget général et le budget du lotissement « le petit bois » sont présentés par Monsieur Eric HAYMA, adjoint aux Finances, aux Ressources humaines et à la Vie économique.

Ils sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

2/ Comptes administratifs 2019 du budget communal et du budget du lotissement « le petit bois » :

Sous la présidence du doyen d'âge, les comptes administratifs 2019 sont adoptés à l'unanimité. Les écritures sont concordantes avec les comptes de gestion.



- budget général :

	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	3 137 739,30
RECETTES	3 468 233,17
	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 667 050,20
RECETTES	1 947 469,72

- budget du lotissement « le petit bois ».

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 483,90 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 278 634,50 €

L'excédent correspondant aux travaux à finir sera reporté au budget primitif.

Ils sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

3/ Débat d'orientations budgétaires, DOB :

Monsieur Eric HAYMA présente au Conseil municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Après avoir débattu, le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Celui-ci est disponible en mairie.

4/ Fixation des taux d'imposition 2020 :

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition de la commission des finances :

Taxe foncière (bâti)	18,76 %
Taxe foncière (non bâti)	111,63 %

5/ Budgets primitifs 2020 :

- **le budget primitif général 2020 :**

	Proposé	Voté
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	3 093 501,87	3 093 501,87
RECETTES	3 093 501,87	3 093 501,87
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	1 183 860,00	1 183 860,00
RECETTES	1 488 274,39	1 488 274,39



La section d'investissement est présentée en sur équilibre afin de prendre en compte le report d'investissement sur 2021 et 2022.

Le budget primitif général 2020 est adopté à l'unanimité.

• **Le budget primitif du lotissement « le petit bois » :**

Monsieur Eric HAYMA présente le budget 2020 qui devrait être le dernier. Il s'équilibre à 275 151, 60 € en reprenant les reports de 2019.

Le budget primitif du lotissement « le petit bois » est adopté à l'unanimité.

6) Tarifs 2020/2021 des services périscolaires :

Le Conseil municipal adopte les propositions de la commission des finances. Une augmentation de 2 % sur tous les tarifs exceptés pour la première tranche du Quotient familial.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE– 2020/2021

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS JOURNALIERS
Inférieur à 410	1,26 €
De 410 à 580	2,04 €
De 581 à 755	2,95 €
De 756 à 1080	3,29 €
De 1081 à 1400	3,53 €
De 1401 à 1800	4,06 €
Supérieur à 1 800	4,46 €
Panier repas (PAI)	1,03 €
Repas personnel communal	3,53 €
Repas enseignants	6,93 €



TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE– 2020/2021
(Accueil matin et soir)

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT MENSUEL 4 j (Lundi, Mardi, Jeudi Vendredi)	TARIFS JOURNALIERS	FORFAIT MENSUEL 5 j (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi)
Inférieur à 410	6,69 €	1,01 €	7,52 €
De 410 à 580	9,91 €	1,51 €	11,17 €
De 581 à 755	15,40 €	2,13 €	17,32 €
De 756 à 1080	20,13 €	2,58 €	22,64 €
De 1081 à 1400	24,44 €	3,02 €	27,63 €
De 1401 à 1800	43,70 €	3,80 €	49,14 €
Supérieur à 1 800	48,04 €	4,11 €	52,99 €
Retard à l'accueil périscolaire	5 € / quart d'heure		

TARIFS ALSH DU MERCREDI 2020/2021

	Quotient familial			
	> 1 400 €	Compris entre 1 400 et 756 €	Compris entre 755 € et 410 €	< 410 €
Tarifs du mercredi habitants de la commune	18,00 €	14,76 €	12,39€	5,54 €
Tarifs du mercredi habitants <u>hors</u> commune	19,80 €	16,24 €	16,65€	6,00 €

7/ Commissions extra-communales

- **Commission accessibilité aux personnes à mobilité réduite :**

Sur proposition de monsieur le maire **le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer une commission** communale pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La commission est composée comme suit :

- Jean-Pierre MALAYRAT,
- Bruno PIERRAT,
- Virginie LYS,
- Nadine MARTIN-CHOUCAT,
- Guy DELLAVEDOVA,
- Claudine DARRIGRAND (représente l'APF, Association des Paralysés de France),



- **Commission forêt :**

Sur proposition de monsieur le maire, **le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer une commission facultative chargée de donner son avis sur l'aménagement de la forêt.** La commission présidée par Madame Cécile BIRARD est composée comme suit :

- Jacques LASSALAS,
- Emmanuel PELLISSIER,
- Stéphane MANEVAL,
- Philippe KRAEMER,
- Damien JAMOT,
- Pierre MERCIER,
- Guy BEYBOT,
- Hervé GOY,
- Yves CHAUVET,
- Maurice ONDET,
- Roland CHIRENT,
- Bernard FRAIX,
- Pierre PACCARD,
- Lucette ROUX
- Daniel SIMONNEAU.

- **Commission de contrôle des listes électorales :**

Monsieur le maire expose que cette commission comporte un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance et un autre désigné par le Conseil municipal.

Celui-ci désigne Régine BRUGUIERE comme titulaire et Jacques LASSALAS comme suppléant.

9/ Déclaration d'Intérêt Général (DIG) relative à l'entretien des rivières de la métropole

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'enquête publique de Clermont Auvergne Métropole concernant la reconduction de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) relative à l'entretien des principales rivières de la métropole clermontoise et des sources de Bédat.

10/ Accès aux équipements communaux et règles d'utilisation :

Madame Nathalie BONNIN fait le point sur l'utilisation des salles. A cette date les salles de village et la maison des associations peuvent être utilisées uniquement pour la tenue des réunions.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter des modifications des règlements intérieurs des salles - réservations à valider sous 10 jours, état des lieux systématique avant et après utilisation.



11/ Groupe scolaire et multi-accueil

Madame Régine BRUGUIERE fait le point sur la deuxième phase de déconfinement après le 8 juin.

Après le 22 juin, tous les élèves ont retrouvé l'école et les services périscolaires. Il en est de même pour les enfants du multi accueil.

12/ Convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le principe de créer un refuge LPO sur la zone humide de Saint-Genès-Champanelle sous réserve de l'accord de Clermont Auvergne Métropole.

13/ Ressources humaines – Crise sanitaire

Monsieur Eric HAYMA fait le point sur la période du confinement du 17 mars au 4 mai et sur les conditions de travail des agents.

Certains ont été en activité pour garantir la continuité du service public, d'autres ont été placés en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence (ASA).

L'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 permet aux collectivités à imposer la prise de jours de réduction du temps de travail (RTT) ou de congés.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal décide de ne pas utiliser cette possibilité.

La même ordonnance permet aux collectivités de verser une prime exceptionnelle aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19.

Monsieur Eric HAYMA propose de mettre en place celle-ci uniquement aux agents ayant été directement au contact du public. **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le versement de cette prime exceptionnelle.**

Groupe scolaire.

Un agent de l'école maternelle a demandé le bénéfice d'une mise en disponibilité pour 1 an. Le poste sera pourvu en interne.

14/ Affaires foncières

L'offre d'achat pour la parcelle BO 66 n'est pas prise en compte car inférieure au prix fixé par le Conseil municipal.



15/ Informations du Conseil municipal

Le rapport annuel 2019 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon (SIAVA) est présenté par monsieur le maire.

16/ Questions diverses

- Trois dossiers de demandes de location sont présentés pour avis.
- Rappel sur la réactivation du Plan Canicule. Les inscriptions se font en mairie.
- Mise en place des nouveaux moyens de paiement (TIPI, Internet).
- Décision de relever le seuil de mise en recouvrement des recettes de la commune à 15 €.
- Autorisation à monsieur le maire pour signer la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

La séance est levée à 22h10